

N° 67

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 34

Services du Premier Ministre

IV - PLAN

Rapporteur spécial : M. Gérard DELFAU.

[1] Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *président* ; Geoffroy de Montalembert, *vice-président d'honneur* ; Michel Durafour, Jean Cluzel, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, *vice-présidents* ; Emmanuel Hamel, Modeste Legouez, Louis Perrein, Robert Vizet, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Raymond Bourguine, Roger Chinaud, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Gérard Delfau, Jacques Delong, Marcel Fortier, André Fosset, Mme Paulette Fost, MM. Jean Francou, Henri Goetschy, Georges Lombard, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Josy Moinet, Jacques Mossion, Lucien Neuwirth, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, René Regnault, Robert Schwint, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale [5^e législ.] ; 363 et annexes, 395 [annexe n° 35], 400 [tome XV] et T.A. 43
Sénat : 66 [1986-1987]

SOMMAIRE

	Pages
OBSERVATIONS DE LA COMMISSION	3
EXAMEN EN COMMISSION	4
INTRODUCTION	6
<i>I. PRESENTATION DES CREDITS</i>	7
<i>A) Présentation générale</i>	7
<i>B) Mesures nouvelles</i>	10
1. Dépenses de fonctionnement	10
2. Dépenses d'intervention	11
3. Dépenses en capital	12
II. OBSERVATIONS	13
<i>A) Les points positifs</i>	13
1. Le respect de certains engagements de l'Etat	13
2. Le maintien du dialogue social	14
<i>B) Les interrogations</i>	15
1. Les interrogations traditionnelles : la coordination et la diffusion des travaux	15
2. Les interrogations nouvelles :	17
a) <i>la suppression du Centre mondial informatique</i>	17
b) <i>les crédits de l'Economie sociale</i>	19
c) <i>la diminution de la transparence</i>	19
d) <i>l'avenir de la planification</i>	20

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

- Le budget pour 1987 confirme le freinage intervenu lors de la loi de finances rectificative pour 1986, même si à structure constante, et hors suppression des subventions au Centre Mondial Informatique, l'évolution du budget reste positive.

- Le respect de certains engagements de l'Etat, notamment les contrats de plan et le maintien du dialogue social sont les points positifs de ce budget.

- Le problème de la coordination, du suivi et de la diffusion des travaux, reste posé.

- La commission souhaite que soit dressé un bilan exhaustif de l'action du Centre Mondial Informatique.

- L'évolution des crédits d'Economie sociale est très préoccupante.

- La nouvelle nomenclature regroupant dans certains chapitres réservoirs des crédits de nature très différente n'est pas satisfaisante.

- La commission s'interroge sur l'avenir de la planification.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du 21 octobre 1986, la Commission, présidée par M. Christian Poncelet, président, a procédé à l'examen des crédits du Plan (Services du Premier ministre - IV. Plan).

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial, a présenté les crédits et formulé ses observations (voir Chapitre II - Observations).

Il a laissé les crédits du plan à l'appréciation de la commission.

A l'issue de cet exposé, M. Bernard Barbier a rappelé que la délégation pour la planification allait procéder à l'audition du ministre chargé du plan. Il a partagé l'ensemble des observations du rapporteur spécial, notamment l'hésitation sur la question de fond sur l'avenir de l'idée de planification.

Mme Paulette Fost a évoqué les dangers de la diminution des crédits d'économie sociale.

M. Josy Moinet a souligné que le plan était réduit à être un organisme d'étude, et que la question de son utilité en tant qu'administration autonome pouvait se poser.

M. Emmanuel Hamel a souhaité connaître le sort des personnels du Centre mondial informatique et a demandé des précisions sur les financements des contrats de plan.

M. Christian Poncelet, président, a rappelé à ce sujet que depuis la signature des contrats de plan, les pouvoirs et les contraintes financières des régions avaient changé, ce qui pouvait justifier dans certains cas une révision. Evoquant le Centre mondial, il s'est inquiété des suites, éventuellement judiciaires, qui pourraient être données à l'usage abusif de fonds publics. S'agissant du nombre et de la variété des études, il a souhaité qu'une remise en ordre soit effectuée.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a demandé qu'un bilan soit dressé sur le centre. Il a donné les raisons de fond du relatif mais incontournable échec de la planification qui conduisait le commissariat général à se transformer en organe de prévision. Il a également demandé des précisions sur l'activité du C.E.P.I.I. et de l'I.R.E.S.

M. Gérard Delfau a ensuite répondu aux commissaires. Il a rappelé que le financement des programmes prioritaires d'exécution et des contrats de plan échappait au budget du plan ; il a donné des exemples de l'activité des instituts évoqués, et observé que l'intérêt d'un organisme tel que l'I.R.E.S. était de faire travailler l'ensemble des organisations syndicales, ce qui permettait une certaine forme de dialogue social ainsi que la formation économique des responsables syndicaux ; il s'est engagé à questionner le commissaire au plan sur le Centre mondial informatique, et a rappelé, pour conclure, qu'en dépit d'une phase de transition incontestable, l'idée de planification restait justifiée, comme en témoignent les cellules de planification au sein des grandes entreprises multinationales.

A l'issue de ce débat, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits du plan pour 1987.

I. PRESENTATION DES CREDITS

A. PRESENTATION GENERALE

1) Le budget du Plan recouvre :

- les crédits du Plan proprement dits, eux-mêmes divisés entre crédits du Commissariat Général au Plan, et crédits de Recherche (recherches extérieures financées par appels d'offres, sur les crédits du titre VI);

- les crédits des organismes qui sont rattachés au Commissariat : le CERC-centre d'études des revenus et des coûts- et le CEPII-centre d'études prospectives et d'informations internationales;

- les subventions de fonctionnement pour le financement de recherches ou d'actions économiques menées par des organismes privés. A la différence du CERC et du CEPII, ces organismes disposent d'un budget autonome et reçoivent des contributions publiques ou privées extérieures au Plan. En 1986, le principal organisme bénéficiaire était le Centre Mondial Informatique et ressource humaine.

2) Les crédits inscrits au projet de budget atteignent **173,2** millions de francs, soit une baisse de 21 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1986.

Cette évolution doit cependant être appréhendée sous deux réserves.

- Le budget 1987 ne fait que confirmer le «freinage» intervenu lors du collectif pour 1986, qui avait déjà marqué les nouvelles orientations du gouvernement dans ce domaine : 32 millions de francs avaient été annulés, soit 14 % du budget initial. L'essentiel avait porté sur les crédits d'intervention affectés au Centre Mondial Informatique, dont 42 % du budget s'étaient trouvés annulés.

– Le budget 1987 comporte **deux modifications** importantes :

. il prend en compte la suppression du Centre Mondial Informatique qui, avec 70 millions de francs de subventions, représentait 31 % du budget du Plan ;

. il incorpore les crédits de la Délégation à l'Economie sociale, soit 18,5 millions de francs.

A structure constante, les crédits du Plan connaissent au contraire une évolution positive : + 3,4 %.

BUDGET DU PLAN

(Millions de francs)

	1985	1986	1987
L.F.L.	146,8	219,6	173,2
à structure constante	146,8	149,6	154,7

TABLEAU RECAPITULATIF

Budget du Commissariat Général au Plan

(Ce tableau ne tient pas compte des changements de structure.)

Présentation par nature de crédits			Présentation par action		
Crédits	Montant (millions de F)	Variation 1986/1985	Action	Montant (millions de F)	Variation 1986/1985
Titre III - Moyens des services	94,5	- 0,5 %	Commissariat au Plan Organismes rattachés (1)	107,1	- 19,2 %
Titre IV - Interventions	68,7	- 39,5 %		31,9	+ 4,1 %
Titre VI - Subventions d'investissements			Recherche		
C.P.	10,0	- 17,8 %		34,2	- 40 %
A.P.	10,0	- 22,5 %			
Total (D.O. + C.P.)	173,2	- 21,6 %		173,2	- 21,6 %

(1) Organismes rattachés au Plan : C.E.R.C. : Centre d'Études du revenu et des coûts ;
C.E.P.I.I. : Centre d'Études prospectives et d'Informations internationales

Quatre autres centres bénéficient de subventions inscrites au budget du Plan mais disposent d'un budget autonome et de ressources d'autres services :

CRÉDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie ;

OFCE : Observatoire français des conjonctures économiques ;

IRES : Institut de recherches économiques et sociales ;

CEPREMAP : Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification.

B. MESURES NOUVELLES

1) Dépenses de fonctionnement

a) Personnel

Les frais de personnel (activité et retraites) représentent 61,8 millions de francs, soit 36 % du budget total.

L'effectif total géré par le Plan est de 285 personnes.

Le budget comporte **15 suppressions nettes** d'emplois. Compte tenu des créations résultant de l'incorporation des agents de la Délégation à l'Economie sociale, ce sont **22 emplois** qui sont supprimés au total, répartis comme suit :

. 15 emplois de Cabinet sont supprimés : 10 agents contractuels, 3 conducteurs et 2 agents de service. Ces suppressions sont consécutives à la nouvelle composition du gouvernement (décret des 20 et 25 mars 1986), qui implique l'installation d'un cabinet allégé auprès du ministre délégué à la Fonction publique et au Plan. Cette mesure représente une économie de 3 millions de francs (mesure nouvelle 01.01.04).

. 7 emplois sont supprimés au Commissariat Général du Plan (3 emplois de titulaires, 4 emplois de contractuels). Cette mesure reprend en réalité la suppression décidée en loi de finances rectificative pour 1986. L'économie en année pleine est de 1,1 million de francs (mesure nouvelle 01.01.05).

b) Matériel

Les dépenses de fonctionnement des services (hors personnel) représentent 32,6 millions de francs, soit 19 % du total des dépenses. Elles augmentent de 7,2 %. Cette augmentation non négligeable est le résultat de mouvements contraires :

. le tassement des dépenses **informatiques** (chapitre 34.05 : - 15 %). Ce tassement est cependant conforme à la réalisation progressive du schéma directeur de l'informatique.

. l'apparition d'une dépenses non reconductible concernant l'**entretien immobilier** : + 1 million de francs pour la réfection de l'installation électrique et de la toiture de l'immeuble du Commissariat Général;

. la progression globale des crédits des «travaux et enquêtes». Ces travaux, réalisés par les services eux-mêmes, connaissent une évolution moyenne positive. Ces crédits, qui connaissent un certain tassement pour le Plan (8,2 millions de francs) et le CEPII (68.000 francs), progressent en revanche fortement dans le cas du CERC -Centre d'études des revenus et des coûts- : + 28 % (soit 1,9 million de francs contre 1,5 million de francs en 1986 - chapitre 34.04, article 20).

2) Dépenses d'intervention

Les dépenses d'interventions (subventions) représentent 68,7 millions de francs, soit 40 % du total du budget, elles diminuent fortement (- 39 %).

Elles connaissent d'importantes modifications sous l'effet de deux phénomènes.

● La suppression du Centre Mondial informatique

En 1986, le budget du Plan s'était vu rattaché 70 millions de francs, affectés au Centre Mondial Informatique. Ce centre a fait l'objet de certaines critiques et devrait être supprimé en 1987. Les frais occasionnés par la fin d'activité sont imputés sur les autres dépenses d'intervention.

Cette suppression déséquilibre fortement le budget du Plan, et en particulier les dépenses d'intervention : avec 70 millions de francs, le Centre représentait près du tiers du budget du Plan, les deux tiers en subventions.

La diminution sensible du titre IV s'explique principalement par la suppression du Centre.

● Le rattachement de l'Economie sociale

Le transfert au budget du Commissariat Général du Plan des moyens d'intervention de la Délégation à l'Economie sociale représente 18,5 millions de francs, répartis en :

- 1,7 million de francs de dépenses en personnel (7 emplois) (mesure 01.17.01)
- 1,7 million de francs de dépenses en matériel (mesure 01.17.02)
- 15,1 millions de francs de dépenses d'intervention (mesure 01.17.01).

● **Les autres dépenses d'intervention** évoluent favorablement : + 23 % (en incluant les frais occasionnés par la fin d'activité du Centre Mondial), sans qu'il soit possible de toujours en connaître les bénéficiaires. En effet, les subventions jusqu'alors réparties par affectataire (ex : Institut de recherches économiques et sociales, organisations syndicales, Centre d'études prospectives d'économie mathématique) sont regroupées en «organismes de recherche en informatique» et «autres subventions»... Cette nouvelle présentation globalisée apparaît peu claire.

3) Dépenses en capital - Crédits de recherche

Les autorisations de programme et les crédits de paiement qui financent des recherches se montent à 10 millions de francs, soit 6 % du total du budget. Elles régressent de 18 %.

Nota : Ces dépenses en « capital » (chapitre 06.01) sont en réalité un peu fictives, comme il vient d'être dit. Ces dépenses financent des recherches extérieures, mais alors que les «travaux et études» financés sur le titre IV sont négociés de gré à gré, les «recherches» sont conclues par appel d'offres.

II. OBSERVATIONS

Ce budget du Plan pour 1987 est un budget de transition. Quelques points positifs sont conservés, mais les choix actuels suscitent un certain nombre d'interrogations.

A. LES POINTS POSITIFS

1) Le respect de certains engagements de l'Etat

Encore que cela dépasse largement le strict cadre du seul budget du Plan, certains points ne peuvent manquer d'être relevés. Ainsi, les programmes prioritaires d'exécution et les contrats de plan Etat-régions, composants essentiels du IX^e Plan, seront respectés.

- S'agissant des **programmes prioritaires d'exécution (P.P.E.)**, le gouvernement a fait savoir en juin dernier qu'ils seront honorés. On peut regretter cependant que l'individualisation des crédits concourant aux P.P.E. ait été abandonnée, ce qui ne permet pas de suivre la réalité de cet engagement. Par ailleurs, la Commission souhaite vivement que le gouvernement présente au parlement le rapport sur l'exécution du IX^e Plan, conformément à la loi portant réforme de la planification.

- S'agissant des **contrats de plan Etat-régions**, le gouvernement respectera ses engagements. Tous les contrats ont été signés en 1984. Les contrats portent sur 5 ans. L'engagement de l'Etat est de 35 milliards, celui des régions de 26,9 milliards. Pour 1987, quatrième année d'exécution, 35 % du total des crédits seront engagés.

Le bilan est dans l'ensemble satisfaisant, même s'il convient de remarquer que les contrats ont été négociés et signés par les régions en 1984, et que depuis, leurs pouvoirs et compétences, leurs moyens et leurs difficultés ont changé et que certaines régions peuvent être tentées de renégocier leurs engagements.

- Nota : Après les contrats de plan, signés avec les régions, le plan prévoyait également des **contrats d'entreprises**, signés –avec difficulté– avec les entreprises publiques. Ce dernier point est naturellement remis en cause par le processus de privatisation. A titre personnel, votre rapporteur estime que cela laisse craindre un déclin du rôle d'orientation et d'impulsion de l'Etat en matière industrielle.

2) Le maintien du dialogue social

La planification suppose le dialogue social. Le budget du Plan encourage celui-ci par deux moyens.

– Les subventions aux organisations syndicales.

Elles ont pour but de sensibiliser des partenaires sociaux aux travaux de réflexion du plan. Elles ont été dans l'ensemble maintenues en 1986 et ne devraient pas être remises en cause en 1987.

Subventions aux organisations syndicales (en francs)

	1983	1984	1985	1986
Confédération Française Démocratique du Travail	217.500	217.500	219.500	200.000
Confédération Générale du Travail	217.500	217.500	219.500	200.000
Confédération Générale du Travail - Force ouvrière	217.500	217.500	219.500	200.000
Confédération Française de l'Encadrement-CGC	117.500	117.500	119.500	100.000
Confédération Française des Travailleurs Chrétiens	100.000	100.000	100.000	100.000
Fédération de l'Education Nationale	100.000	100.000	100.000	100.000
Centre National du Patronat Français	17.500	18.500	19.500	-

– L'I.R.E.S.

L'institut de recherches économiques et sociales présente la particularité de faire travailler l'ensemble des organisations syndicales sur des études économiques. Il contribue ainsi à une certaine forme de dialogue social, et à la formation des responsables syndicaux aux problèmes économiques.

L'I.R.E.S. publie des notes mensuelles dans le domaine économique et social (la robotique, le pouvoir d'achat, la réforme du système de retraite au Royaume-Uni...). Ces études sont réalisées à tour de rôle par les différentes organisations syndicales. Ex. :

C.G.T. : l'emploi industriel en région parisienne

C.F.D.T. : bilan des élections de la sécurité sociale en 1983

F.O. : les biotechnologies

F.E.N. : informatique et système éducatif

C.F.T.C. : pour une meilleure utilisation du bilan social.

L'I.R.E.S. emploie 29 salariés ou fonctionnaires. Le budget pour 1987, couvert à 95 % par les subventions publiques, se monte à 17 millions de francs, soit une augmentation de 12 % par rapport à 1986.

B. LES INTERROGATIONS

1) Les interrogations traditionnelles

a) le problème de la coordination et du suivi des travaux

Chaque année, votre Commission, impressionnée par le nombre et la variété des travaux, études ou recherches financés ou réalisés par le Plan, ne peut s'empêcher de s'interroger sinon sur leur utilité, du moins sur le risque de dispersion.

Le caractère général de certaines études dans le domaine international ne peut à cet égard manquer de surprendre : « politique industrielle et management international », « la coopération industrielle en Europe », « importation et production nationale »...

Ces travaux, réalisés par les Services du Plan (titre III), sont complétés par des études (titre IV) ou recherches (titre VI), réalisées à l'extérieur. En 1986, **24 études**, **35 recherches** ont été financées par le Plan.

Exemples d'études ou recherches financées par le Plan

Nature (E : études ou R : recherches)	Titre	Organisme	Coût
E	«Prévisions économiques relatives à la France».....	A.R.E.S.	44.339 F
E	Composition des échanges manufacturés et modes de concurrence entre pays industrialisés	Université Paris I	139.929 F
E	Projections glissantes 1991	B.I.P.E.	415.100 F
E	Projet de modélisation micro-analytique	Université de Picardie	24.906 F
R	Contenu en qualification et formation des nouveaux emplois industriels (méthode d'évaluation du glissement de la structure des emplois).....	Economie des Changements technologiques	152.132 F
R	Formations initiales et évolutions des qualifications dans le domaine des emplois de bureau du tertiaire	Institut de Recherche et de Documentation en Sciences Sociales Université de Rouen	255.646 F
R	Commerce international agro-alimentaire et stratégie des échanges Sud-Sud	Institut Etudes internationales et Pays en développement	100.000 F

Votre Commission s'est demandée si certaines de ces études et recherches ne pouvaient être réalisées à moindre coût, ou pourquoi pas, tout simplement par d'autres services de l'administration ?

Depuis quelques années, les recherches se sont orientées vers l'action « Droit, Changement social et Planification », en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale. Les commentaires du Plan sont incertains : *« Ces résultats sont encore très fragiles, et il est donc nécessaire que l'action continue afin qu'ils ne soient pas éphémères. L'association Commissariat Général du Plan - Ministère de l'Éducation nationale s'est montrée fort utile : elle a permis d'avoir les contacts du ministère de l'Éducation nationale dans les milieux universitaires avec le savoir-faire du Commissariat Général du Plan en matière d'actions incitatives et de « suivi » des recherches. »*

Un texte sera prochainement élaboré par le Commissariat Général du Plan, afin de bien définir l'intérêt que présente dans l'optique de la prévision et de la planification le développement de recherches en droit du type de celles que vise à encourager l'action « Droit, Changement social et Planification ». Il paraît maintenant utile que soit **élargi** le cercle des organismes qui ont concouru jusqu'à présent à l'animation et au financement de cette action.

C'est dans cette optique que le Commissariat Général du Plan se propose, pour 1987, de rechercher de nouveaux partenaires pour continuer cette action.

b) la diffusion des travaux

Le chapitre 34.03 n'a pas connu d'évolution depuis 1984. Certaines études diffusées par la Documentation française ont connu un certain écho, notamment « Economie de la France à l'horizon 2000 ».

Cependant, une insuffisance de crédits très marquée doit être mentionnée concernant ce chapitre. Les dotations ne permettent pas de publier l'ensemble des rapports qui devraient l'être. De la même façon, les crédits du chapitre 34.93 (Remboursements à diverses administrations) ne sont pas au niveau nécessaire pour faire face notamment aux dépenses de téléphone. Aucun redéploiement n'a pu être envisagé au cours du premier semestre compte tenu du caractère très tendu des autres chapitres de fonctionnement.

L'insuffisance de ces crédits est gravement préoccupante, car une bonne diffusion est la condition nécessaire de la valorisation des travaux du Plan.

2) Les interrogations nouvelles

Le projet de budget du Plan pour 1987 suscite certaines interrogations.

Elles concernent :

- . la suppression du Centre Mondial informatique
- . les crédits de l'Economie sociale
- . la diminution de la transparence
- . la question de fond sur l'avenir de la planification.

a) la suppression du Centre Mondial informatique et ressources humaines

● Ce centre avait fait l'objet de nombreuses critiques tant de la part de la Cour des Comptes que de celle du rapporteur spécial à l'occasion du dernier débat budgétaire.

En 1985, la Cour des Comptes (1) avait souligné certaines carences du centre dont le fonctionnement s'avérait exagérément coûteux. La Cour reprochait l'insuffisante définition du projet initial et le manque de continuité des activités.

La Commission des Finances avait estimé que le nouveau rattachement du Centre Mondial informatique aux crédits du Plan n'était pas de nature à atténuer ces craintes.

Le gouvernement a demandé à un spécialiste du secteur de l'informatique, M. J.P. Brulé, une expertise sur l'activité du Centre Mondial. Ses conclusions sont les suivantes :

«- les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des grandes ambitions qui ont motivé sa fondation ;

(1) Rapport annuel au Président de la République. Cour des Comptes 1985.

- la gestion a été longtemps déficiente comme l'a d'ailleurs montré un rapport établi par la Cour des Comptes en 1985 ;

- le centre s'est reconverti depuis quelques mois vers des projets plus modestes, mais plus réalistes. Cependant, ils sont menés avec un coût très lourd et ne relèvent pas directement de la responsabilité de l'Etat».

C'est pourquoi le gouvernement mettra fin à l'activité du Centre Mondial dans les prochains mois. Les frais occasionnés seront prélevés sur le chapitre 44.11 du budget du Plan au titre des subventions à des organismes de recherche en informatique.

● Cette suppression qui correspond à un engagement de l'actuel gouvernement, appelle certaines observations.

- Du seul point de vue budgétaire, cette suppression n'appelle pas de réserve particulière. En effet, le rattachement du Centre au budget du Plan était une mesure de bon ordre comptable. Il permettait de regrouper sur un seul chapitre des crédits jusque-là éparpillés entre...14 ministères; cependant, le Commissariat au Plan n'avait que peu de prise sur l'utilisation de ces crédits. Du seul point de vue du commissariat, leur suppression est sans incidence.

- **La Commission a estimé souhaitable de dresser un bilan définitif de ce centre**, dont le budget était loin d'être négligeable : 110 millions de francs en 1986, soit 70 MF sur les crédits du Plan, et 40 MF sur le budget des P.et T. Le Centre aura ainsi reçu près de 440 millions de francs entre 1982 et 1986.

La Commission s'est également interrogé sur le sort des 78 personnes employées par le Centre.

- Par ailleurs, votre **rapporteur** estime que le retrait de l'Etat dans un secteur hautement technologique où la domination étrangère est réelle présente des risques certains.

b) Les crédits d'Economie sociale

Les crédits d'Economie sociale sont désormais intégrés au sein du budget du Plan. Ils sont répartis entre trois chapitres. La Commission des Finances a toutefois conservé un rapport particulier traitant de l'Economie sociale. Votre rapporteur se limitera donc à quelques observations sommaires, renvoyant l'examen de fond au rapport de M. Vizet, rapporteur spécial.

Votre rapporteur estime que le déclin de l'Economie sociale présente de graves dangers, non seulement sur le plan social, mais aussi sur le plan économique. Le développement de plates-formes partenariales qui impliquait pourtant un grand nombre de partenaires (Etat, collectivités locales, chambres de commerce, entreprises), est dès à présent remis en question et certains engagements ne sont pas honorés.

Surtout, l'économie sociale est amputée de sa dimension « développement local » qui, en milieu rural, avait permis la mise en place de programmes-pilotes créateurs d'emplois dans des zones à fort taux de chômage.

c) La diminution de la transparence

L'évolution divergente des crédits d'études (finançant des études de gré à gré), et des crédits de recherche (finançant des études par appel d'offres), ne va pas dans le sens de la transparence : mais surtout, la nouvelle nomenclature budgétaire paraît très critiquable.

● Ainsi, les chapitres 34.03 « Réalisation et Diffusion des Travaux du Plan », 34.91 « Loyers », 35.92 « Travaux immobiliers » sont regroupés sur un seul et même chapitre 34.01 « Matériel et fonctionnement courant ».

Alors même que la Commission avait l'année dernière évoqué le problème -capital pour le Plan et la valorisation de ses travaux- des crédits de diffusion, cette réforme lui paraît tout à fait contre-indiquée.

● Autre modification dommageable : les subventions ne sont pratiquement plus individualisées par affectataire.

Les chapitres 44.11 et 44.14 distinguaient les organismes subventionnés : tels le CREDOC (Centre de recherche par l'Etude et l'Observation des conditions de vie), l'OFCE (l'Observatoire français des conjonctures économiques), l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales), le CEPREMAP (Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la Planification) ainsi que les subventions aux organisations syndicales, etc.

Désormais, le chapitre ne comprend plus que trois articles :

- Observatoire français de conjonctures économiques,
- organismes de recherches en informatique,
- autres subventions...

Cette nouvelle présentation sybilline ne paraît pas satisfaisante.

d) L'avenir de la Planification

C'est naturellement la question de fond. Le Ministre délégué à la Fonction publique et au Plan a annoncé le 22 octobre 1986 à l'Assemblée nationale sa décision de substituer à l'actuel commissariat, un « commissariat à la stratégie ».

Votre rapporteur craint la transformation du Plan en simple organisme de prévision. C'est précisément parce que la France rencontre des difficultés qu'il faut un réducteur d'incertitudes. Malgré leurs inconvénients, les contrats de Plan Etat-Région sont de véritables plans, et appréciés en tant que tels. Les grandes entreprises multinationales ont, elles-aussi, leurs cellules de planification.

Au-dessus des régions et des grandes entreprises, un Etat industriel doit lui aussi fixer ses orientations.

Contre l'avis du rapporteur spécial, la Commission a adopté le budget du Plan pour 1987.

Au cours de la séance du 21 octobre 1986, sur le rapport de M. Gérard DELFAU, rapporteur spécial, la Commission a procédé à l'examen du budget du Plan (Services du Premier Ministre, IV. Plan) pour 1987.

La Commission a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat l'adoption du budget du Plan pour 1987.